

Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2006

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS		
Commission n°6		Validation du Vice-Président
Séance du 07/03/06	Favorable	Le 14/04/06
Bureau		
Séance du 13/04/06	Favorable	

Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon fixe les conditions d'intervention du département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

Axe 2 : L'enseignement supérieur et la recherche,

Axe 3 : Contribuer au développement des déplacements intermodaux,

Axe 4 : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement,

Axe 5 : Revaloriser des centres et aménager les entrées de la ville et d'agglomération,

Axe 6 : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

I. Rappel des enjeux de la programmation 2006

La programmation complémentaire 2005 a été reportée à la programmation 2006. Le comité de pilotage entre le Département, la CAGB, la Ville de Besançon et l'Audab qui examine la programmation CITE Grand Besançon 2006 s'est déroulé le 23 février 2006.

Le courrier du Conseil Général en date du 28 novembre 2005 rappelle les nouvelles modalités du programme souhaitées pour 2006 et 2007, à savoir :

- la prolongation du contrat jusqu'à fin 2007,
- une dotation supplémentaire correspondant au 1/6^e de la dotation 2001-2006, mais pondérée par une **réserve de performance** constituée de 25 % des dotations des trois agglomérations (Montbéliard, Pontarlier et Besançon). Le montant de cette dotation sera calculé en fonction du volume programmé au 30 juin 2006 et du volume notifié au 1^{er} novembre 2006.

Au 1^{er} janvier 2006, sur une dotation CITE 2001/2006 pour l'agglomération bisontine qui s'élève à 15,650 M€, soit 2,6 M€/an, la performance du territoire est la suivante :

- 60 % des crédits ont été programmés,
- 52 % des crédits ont été notifiés,
- 47 % des crédits ont été versés.

Avant la programmation 2006, l'enveloppe restant à programmer pour les 15,650 M€ du programme s'élève à 6,524 M€.

Compte-tenu de nos résultats et de ceux de Montbéliard (cp* : 71,6%) et Pontarlier (cp* : 87,8%), les simulations réalisées par le Conseil Général sur le calcul de la réserve de performance pronostiqueraient (simulation au 1^{er} janvier 2006) une dotation 2007 qui s'élèverait à 1,4 M€ (au lieu de 2,6 M€ en année pleine).

* cp : crédits programmés

II. Proposition de programmation CITE 2006

La programmation 2006 du contrat CITE Besançon proposée par le Comité de pilotage réuni le 23 février 2006 est la suivante :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimatif global (en € HT)	Engagement 2006 (en €)	Subvention CITE 2006 (en €)	Taux	Subvention totale sollicitée 2006-2007 (en €)
Axe 1 – Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques						
Requalification de la friche industrielle des prés de Vaux et port Fluvial	Ville de Besançon	593 647	290 000	72 500	27,32 %	147 750
Prés de Vaux : aménagements extérieurs de la tête de l'îlot	Ville de Besançon	585 284	585 284	115 000	19,65 %	115 000
Sous total Axe 1		1 178 931		187 500		262 750
Axe 3 – Contribuer au développement des déplacements intermodaux						
Campus de la Bouloie : aménagement pour la création d'un parc relais.	Ville de Besançon	250 836	250 836	62 709	25 %	62 709
Aménagement de voiries et terminus de lignes GINKO	CAGB	276 060	100 000	40 000	40 %	80 000
Aménagement de la piste cyclable rocade Nord Ouest (4 ^{ème} tranche)	Ville de Besançon	829 506	110 000	55 000	50 %	170 000
Aménagements en faveur des modes doux liaison Avanne Velotte	Ville de Besançon	420 996	139 641	69 641	50 %	210 496
Ouvrage mixte Mouillère : piste cyclable et aménagements paysagers (2 ^{ème} tranche)	Ville de Besançon	849 379	213 560	106 780	50 %	106 780 (1)
Voie en site propre TEMIS Epitaphe	CAGB	480 000	380 000	152 000	40 %	192 000
Sous total Axe 3		3 106 777		486 130		821 985
Axe 4 – Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement						
Stade Léo Lagrange	Ville de Besançon	7 775 000	1 000 000	150 500	15,05%	1 400 000
Aménagement des versants et des berges à Montfaucon : requalification de la rue de l'Aqueduc	Commune de Montfaucon	1 774 685	125 402	50 161	40 %	86 832

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimatif global (en € HT)	Engagement 2006 (en €)	Subvention CITE 2006 (en €)	Taux	Subvention totale sollicitée 2006-2007 (en €)
Développement autour du plan d'eau d'Osselle d'un équipement de loisirs multi-activités	Osselle	240 000	240 000	72 000	30%	72 000
Restructuration de l'ancienne pépinière d'entreprises 14 rue Violet en Maison des associations	Ville de Besançon	422 280	422 280	84 456	20 %	84 456
Restructuration de la piscine Mallarmé	Ville de Besançon	308 360	308 360	92 508	30 %	92 508
Développer le Musée des Maisons comtoises notamment par l'offre d'activités	S. Mixte du musée des Maisons comtoises	293 283	97 348	38 939	40 %	117 313
Centre International de Séjour	Ville de Besançon	2 000 000	2 000 000	500 000	25 %	500 000
Aménagement des berges du Doubs, équipements fluviaux structurants (Besançon, Deluz)	CAGB	2 710 000	2 620 000	642 300	24,5 %	642 300
Réserve Musée du Temps	Ville de Besançon	229 514	229 514	68 854	30 %	68 854
Restructuration de la crèche Bersot	Ville de Besançon	501 672	501 672	150 500	30 %	150 500
Sous total Axe 4		16 254 767		1 850 218		3 214 763
Axe 5 – Renouveau urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération						
Requalification de la traversée de Morre	CAGB	100 000	100 000	20 000	20 %	20 000
Réaménagement des parcs Micaud et Granvelle	Ville de Besançon	167 224	167 224 €	42 000	25,12 %	42 000
PRU Clairs-Soleils : équipements locaux et associatifs : extension de la bibliothèque	Ville de Besançon	340 300	340 300	106 000	31,15 %	106 000
PRU Clairs-Soleils : équipements locaux et associatifs : restructuration du 67 E rue de Chalezeule	Ville de Besançon	1 096 500	1 096 500	168 000	15,32 %	168 000
Requalification urbaine de la Place Pasteur et des rues adjacentes	Ville de Besançon	1 620 568	450 000	135 000	30 %	486 170
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	CAGB	1 443 144 €	1 063 545 €	212 709 €	20 %	288 629 €
Sous total Axe 5		4 767 736		683 709		1 110 799€
Axe 6 – Programme d'étude						
AUDAB	Participation fonct.			172 000		172 000
Sous total Axe 6				172 000		172 000
TOTAL GENERAL		25 308 211		3 379 557		5 582 297

(1) La subvention CITE, programmée à hauteur de 106 780 €, a été recalculée au prorata du résultat de la consultation d'entreprises, soit 94 461 €. Montant de travaux programmé 213 561 € HT, dépense subventionnelle retenue 188 924 € HT. Une somme de 5 876 € correspondant à l'éclairage public a été déduite de la dépense subventionnable.

Délibération du 12 mai 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **adopte la programmation 2006 du Contrat CITE et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions ou confirmer les demandes de subventions pour les projets retenus pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,**
- **inscrit leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0